

**COMPTE RENDU DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

09/12/2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf décembre , à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, M.P.SADOURNY-GOMEZ, M.BAIGES, J.BALLANEDA , A.GIRBAL,M.BARCELO, M. DIAZ , D.FIGUERES, L.KLEE, V.LEBRETON, X.LOUGARRE Y.MORGEN, M.P.PINEAU, P.PORTAL

Absent excusé: néant

Secrétaire de séance: A,GIRBAL

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité

Monsieur Pla ajoute à l'ordre du jour une délibération concernant la dénonciation convention encombrants avec la CCACVI,

#### **EMPRUNT**

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt afin de réaliser les travaux de construction du bassin de rétention, la réhabilitation de l'ancienne mairie et les travaux de mise en discrétion des réseaux de l'avenue du vallespir et palier à d'autres dépenses d'investissement.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **CESSION PARCELLES TERRASSES DU CANIGOU**

Mr le Maire explique que lors de la construction des terrasses du canigou, le promoteur avait proposé à la commune de lui rétrocéder à l'euro symbolique les parcelles en délaissés de celle de l'emplacement dédié pour les hlm. Le promoteur ayant respecté le délais fiscal de cession, propose à la commune d'honorer ses engagements passés. Il s'agit des parcelles AT 244 et 143

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **ACQUISITION IMMOBILIERE**

Mr Pla explique à l'assemblée que les deux maisons situées autour de la place du clocher sont à la vente et propose de réfléchir quant à l'acquisition de ces deux lots afin d'imaginer dans le cadre du centre bourg, une création de locaux, un aménagement du carrefour ou autre. C'est une idée à explorer et à travailler avec le cabinet en charge de la révision du PLU aussi.

#### **AUTORISATION DE POURSUITES AU NOUVEAU COMPTABLE**

La commune avait confié au trésorier d'Elne la charge de poursuivre les impayés qui sont assez rares sur la commune. Au 01<sup>er</sup> janvier prochain, la trésorerie d'Elne ferme ses portes et la commune sera ainsi rattachée à la trésorerie d'Argeles Sur Mer. Il est donc nécessaire d'autoriser le nouveau comptable à effectuer les poursuites d'impayés .

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Mr le Maire explique que suite au recrutement de personnel cette année et à la réorganisation des services, le budget initial prévu pour les charges de

personnel a été dépassé et qu'il est nécessaire d'abonder sur le chapitre la somme de 46 500 euros qui sera prise sur le compte dépenses prévues.  
*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **POINT BUDGETAIRE**

la commission des finances s'est réunie le 08 décembre dernier afin d'évoquer le bilan de l'année 2021 et de flécher les futurs investissements. Il en est ressorti un bilan positif, car tous les budgets sont excédentaires et le budget principal reste à l'équilibre malgré des dépenses d'investissement non prévues lié au déménagement de la mairie en particulier.

#### **TARIFS BILLETTERIE REGIE SPECTACLES**

Le trésorier a demandé à ce qu'une délibération soit prise pour indiquer tous les tarifs des places vendues dans le cadre de la régie spectacles. C'est une délibération qui devra être renouvelée lors de la création et de la fixation des futures tarifs des futurs spectacles. Il est proposé de délibérer sur tous les spectacles jusqu'en février 2022.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **TARIFS CANTINE AU 01 JANVIER 2022**

Comme chaque année, l'UDSIS procède à une augmentation des tarifs des repas cantine. La commune suit cette augmentation et propose de fixer à 4,10 euros le prix du ticket repas et à 56 euros le forfait mensuel. Les parents seront informés de cette augmentation applicable au 01 janvier 2022.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D INVESTISSEMENT 2021**

Comme chaque fin d'année, il est nécessaire d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de 25 % des dépenses engagées en 2021 afin de pouvoir payer les factures d'investissement de 2022 dans l'attente du vote du BP 2022.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **RENOUVELLEMENT CONVENTION TERRITORIALE AVEC LA CAF ET LA CCACVI**

En conseil communautaire, il a été voté le renouvellement de la convention petite enfance entre la caf et l'intercommune pour la période de 2022 à 2026.. Les communes membres de la CCACVI doivent à leur tour délibérer pour rendre opposable la décision de la CCACVI.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **CONVENTION AVEC LA CCACVI POUR LA DEMATERIALISATION DES INSTRUCTIONS D'URBANISME**

Cette convention vient en continuité de l'offre dématérialisée déjà en place avec le guichet unique des autorisations d'urbanisme. Cette nouvelle prestation, permettra aux usagers, privés ou professionnels de déposer de manière dématérialisée leurs demandes d'urbanisme. La CCACVI sera garant de ce service. La participation d'Ortaffa s'élève à 434 euros pour bénéficier de ce service, qui est une obligation réglementaire.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **URBANISME – BOURG CENTRE**

Une commission bourg centre s'est réunie depuis juillet dernier afin de travailler sur le centre bourg d'Ortaffa pour les 20 prochaines années. Afin de bénéficier d'études, de conseils, de financements auprès des entités

publiques, Mr le Maire propose de signer un avenant avec le cabinet archi concept qui assure la révision du PLU de la commune, afin de bénéficier des ses compétences et réseaux pour assister les élus dans la démarche bourg centre.

Cette question sera abordée également avec le Pays Pyrénées Méditerranée pour obtenir un fléchage des financements.

### **CULTURE/ANIMATIONS**

Mr Girbal présente le prochain évènement sportif de la commune qui aura lieu en juin 2022 dans le cadre de la lutte contre le cancer. Une course sera organisée sur un parcours défini afin de collecter des fonds. Des dons seront ainsi remis à la commune (nature et espèces) et il est nécessaire qu'une délibération soit prise pour accepter ces dons.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

Mme Sadourny souhaite solliciter les entités publiques pour financer les futurs projets culturels de la commune en adressant des dossiers de subvention pour 2022. L'objectif étant d'enrichir l'offre culturelle à Ortaffa

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **TRAVAUX**

Les travaux des salles communales Déjean et celles rue des écoles vont démarrer pendant les vacances de Noël permettant une rénovation complète de ces locaux.

Les travaux de l'école maternelle ont démarré le 06 décembre dernier. Une réunion a eu lieu avec les enseignantes de la maternelle et les entreprises pour organiser et sécuriser le chantier et faciliter la vie de l'école pendant les travaux.

### **PERSONNEL**

Chaque année il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs en fonction des besoins futurs de la collectivité et en fonction des avancements et promotions à venir.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

Au 01<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les collectivités devront appliquer la règle des 1607 heures. Pour Ortaffa, cela était déjà le cas mais une délibération actualisée doit être prise. Le projet de cette délibération a été soumise pour avis du comité technique pour accord. Elle a reçu un avis favorable de la commission le 30 novembre dernier.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

Mr Pla informe également d'un changement dans l'organisation du service du CCAS. En effet, Mesdames Montoya et Deshays n'ont pas souhaité continuer à travailler au CCAS et repartent donc au service entretien des bâtiments à compter du 01 janvier 2022. Une personne remplacera les deux agents pour le ccas et le service culture/animation en la personne de Johana Morel déjà rencontré par Mr le Maire et la 1ère adjointe.

### **DENONCIATION CONVENTION ENCOMBRANTS**

La mise en place d'une convention avec la recyclerie d'Elne, qui permet une collecte une fois par mois sur la commune, il est nécessaire de dénoncer la convention existante pour la collecte des encombrants. En effet, la CCACVI a la compétence collecte encombrants dans le cadre de

la recyclerie et non la commune. La recyclerie démarrera ainsi sur la commune en janvier 2022.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe l'assemblée présente du départ de Mme Cambou, secrétaire générale, qui sera effectif le 28 février 2022.

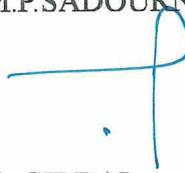
Les démarches en vue de son remplacement ont été effectués auprès du CDG66 .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

RPLA



M.P.SADOURNY GOMEZ



M.BAIGES



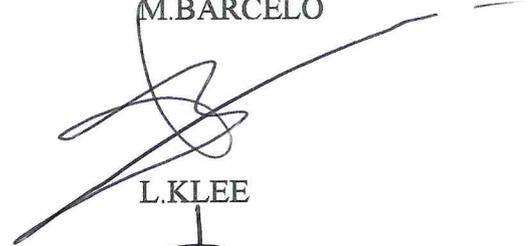
J.BALLANEDA



A.GIRBAL



M.BARCELO



M.DIAZ



D.FIGUERES



L.KLEE

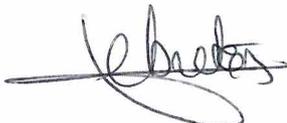


X.LOUGARRE

P.PORTAL



V.LEBRETON



Y.MORGEN



M.P.PINEAU

